

## ***Commune d'ACHERES LA FORET***

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRÊTE N° 54.2021-T**

**Objet : REGLEMENTATION STATIONNEMENT, CIRCULATION & VITESSE**

Le Maire de la Commune d'Achères la Forêt,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Considérant que pour la réalisation de travaux d'extension du réseau électrique par la société TPF (91 ORMOY) pour le compte d'ENEDIS il y a lieu de réglementer la circulation et de restreindre le stationnement et la vitesse dans un but de sécurité publique et d'intérêt général,

#### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 13 décembre 2021 et pendant toute la durée des travaux :

- aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 50 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.
- la circulation des véhicules sera canalisée sur une moitié de chaussée (circulation alternée par feux tricolores ou manuelle)

à la hauteur du 16 chemin de Fontainebleau

**Article 2 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise TPF

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier et en mairie.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Chapelle la Reine
- Monsieur le Commandant du Poste à Cheval de Fontainebleau
- L'entreprise TPF

Pour extrait conforme au registre  
Achères la Forêt, le 03/12/2021  
Philippe GUILLEMET, Adjoint au Maire

